

CONFLITS DANS L'AIR

Conseil TS

Résultats de la 2^{de} qualification TSEEAC 2022

Le SNCTA et son Conseil TSEEAC présentent ci-dessous la liste des candidats admis à la 2^{de} qualification, examen important dans le parcours carrière des Techniciens Supérieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile. Félicitations aux lauréats !

Affectation	Nom	Prénom
CRNA/SE	HOELTZEL	Guillaume
	PERRIER	David
CRNA/SO	NGUYEN QUANG	Delphine
DO	PATRIAT	Arnaud
DSAC/EC	MOUDEN	Killian
CESNAC	TORRENTE	Mathieu
DSAC/SO	FADEL	Alain
DSNA	COURBET	Cécile
ÉNAC	VALATX	Claire
	VILLACRES	Bertrand
SIA	CORBIERE	Philippe
SNA/CE	PLACE	Stéphane
SNA/RP	FELLOUSE	Charlotte
	LATRONICO	Virginie
SNA/SE	ACHARD-MARTINES	Floriane
	BRETON	Laurène

Deux qualifications statutaires

Si, pour les TSEEAC, l'avancement d'échelon se fait à l'ancienneté, les avancements de grade se font selon des taux de « promus sur promouvables », dits « taux pro/pro », et sont assujettis à l'obtention de deux qualifications statutaires.

La 1^{re} qualification

Présentable dès la première année de titularisation, elle se compose d'un entretien de 30 minutes divisé en deux parties :

- ☺ présentation du candidat ;
- ☺ questions sur l'organisation de la DGAC et le rôle des principaux organismes internationaux ;
- ☺ questions diverses sur une discipline choisie par le candidat (circulation aérienne, opérations aériennes, missions régaliennes, informatique).

Elle permet l'accèsion :

- ☺ à la part expérience de niveau 3 ;
- ☺ à la part technique de niveau 1 ;
- ☺ au grade « principal ».

Le SNCTA revendique l'arrêt des examens inutiles. À ce titre, il réclame l'obtention automatique :

- ☺ de la 1^{re} qualification dès l'acquisition d'une mention d'unité ;
- ☺ de la 2^{de} qualification au bout de 9 ans de maintien de mention d'unité.

La 2^{de} qualification

Présentable par les TSEEAC de grade « principal », elle est conditionnée à :

☀ la réussite à une épreuve écrite comportant un questionnaire à choix multiple de 20 questions portant sur la discipline de spécialité choisie par le candidat et de 6 questions à réponses courtes portant sur le programme de l'ensemble des disciplines (circulation aérienne, opérations aériennes, missions régaliennes, informatique), puis à la rédaction d'une note de synthèse ;

☀ la réussite à un entretien de 30 minutes composé de la présentation du candidat, de questions diverses sur la spécialité de l'agent puis sur deux autres disciplines choisies.

Afin d'appréhender au mieux cette 2^{de} qualification, une semaine d'auto-évaluation à l'ÉNAC ainsi qu'une préparation par correspondance à la rédaction de notes de synthèse sont proposées.

Son obtention permet l'accession :

☀ à la part expérience de niveau 4 ;

☀ à la part technique de niveau 2 puis de niveau 3 quatre ans après ;

☀ au grade « exceptionnel ».

Elle autorise également l'accès aux 3 emplois fonctionnels RTAC, CTAC et CSTAC, à leur grille indiciaire, à la part expérience de niveau 5 et à la part technique de niveau 4 qui leur sont associées.



Le SNCTA s'est engagé depuis 2015 dans une démarche proactive en créant une commission permanente tournée vers les contrôleurs aériens TSEEAC et les agents de la vigie trafic de CDG, le Conseil TSEEAC.

Composé de membres aux profils variés, le Conseil TSEEAC permet au SNCTA de mieux structurer son action pour être plus efficace envers ses mandants TSEEAC. Elle appelle les contrôleurs aériens TSEEAC et les agents de la vigie trafic à le rejoindre pour enrichir ses débats.

Une question ?

Contactez le Conseil TSEEAC du SNCTA via bts@sncta.fr ou tseeac@sncta.fr